

CONSEIL MUNICIPAL

DU 31/08/2004

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire JOUFFROY Catherine, BLANC Freddy, Maires Adjoints COMOY René, COURVOISIER Monique, GAGLIARDINI Joëlle, GAUTHIER CLERC Maurice, GROSSIORD Suzanne, GROSTABUSSIAT Georgette, HENRIOT Françoise
Absents excusés	SCHMIDT Francesca qui donne procuration à JOUFFROY Catherine, GINDRE Nicolas
Secrétaire de séance	JOUFFROY Catherine

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 09/06/2004 qui est approuvé à l'unanimité.

I. PROJET RESTRUCTURATION FORESTIERE PRESENTE PAR L'ADEFOR 39

M. Thomas LEPLAIDEUR, technicien forestier de l'ADEFOR 39 a présenté le projet de restructuration pour les propriétés forestières privées se trouvant sur le territoire du Haut-Jura et plus particulièrement de la commune de Septmoncel.

Dans ce programme, il est prévu une aide financière visant à faciliter la vente ou l'achat de parcelles. L'objectif est d'accroître la superficie moyenne des propriétés privées (actuellement d'environ 1ha) et ceci afin d'en faciliter la gestion et développer la filière bois. Cette démarche reste facultative pour les propriétaires et ne s'apparente aucunement à un remembrement.

Les enjeux de cette réflexion présentent divers aspects : économiques, touristiques, environnementaux, et paysagers.

Afin de financer l'aide qui sera proposée aux propriétaires privés, il est demandé un engagement des collectivités territoriales, notamment des communes concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de s'impliquer dans ce programme à hauteur de 350 € par an pendant 5 ans.

II. DEMISSIONS DE M.MAURICE GAUTHIER-CLERC DE SON MANDAT DE 2EME ADJOINT ET DE M.FRANCOIS PAILLER DE SON MANDAT DE CONSEILLER MUNICIPAL.

M. le Maire donne lecture du courrier de démission en date du 22 juillet de M. Maurice GAUTHIER-CLERC de son mandat de 2^{ème} adjoint ; cette démission ayant été acceptée par Monsieur le Préfet en date du 09 août 2004. En outre, M. Maurice GAUTHIER-CLERC a exprimé son souhait de conserver son mandat de conseiller municipal ainsi que ses délégations.

M. le Maire fait également part du courrier de démission de M François PAILLER en date du 24 juillet. Il propose de procéder aux remplacements de délégations dudit conseiller.

Le Conseil Municipal après avoir voté,

- Elit à l'unanimité des voix M. René COMOY comme délégué au SIA du CHAPY.
- Elit à l'unanimité des voix M. Maurice GAUTHIER-CLERC comme délégué à l'ADAHJ.
- Elit à l'unanimité des voix M. Raphaël PERRIN comme délégué au Comité des Fêtes.

M. le Maire regrette ces démissions et fait le bilan des engagements pris en 2001. Il souhaite que le Conseil Municipal réfléchisse à l'opportunité de procéder à une élection partielle et au renouvellement d'un mandat d'adjoint.

III. MODIFICATION DES STATUTS DU PNR

Le Comité Syndical du Parc a approuvé à l'unanimité les modifications des statuts du PNR visant deux objets :

- Le transfert de la compétence des communes de Bellefontaine, La Mouille, La Rixouse et Villard sur Bienne au Parc concernant l'animation, le suivi et la gestion du contrat territorial du Jura, conformément à la charte dudit contrat.
- Le transfert d'une compétence des communes de Chaux-du-Dombief, Fort-du-Plasne, Saint Laurent en Grandvaux, Les Planches en Montagne, La Chaumusse, Entre-Deux - Monts, Chatelneuf, Foncine le Haut, Foncine le Bas, Chaux des Crotenay, Lac des Rouges Truites au Parc pour une meilleure coordination de la gestion des cours d'eau et des zones humides.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications.

IV. MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU DU HAUT-JURA

Par délibération du Comité Syndical en date du 22 juin 2004, les modalités de représentation des membres titulaires et suppléants des communes adhérentes au SIVU ont été modifiées afin de répondre à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du plateau du Lizon.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion et la modification des statuts.

V. ALIENATION AU PROFIT DE M. ET MME RAFFIN D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL DECLASSE

Considérant la procédure de déclassement du chemin rural de Loges d'Arbez et pour répondre à la demande de M. et Mme RAFFIN désirant acquérir la partie du chemin située entre la parcelle AD 166 et AD 168 soit 120 M².

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour cette vente au prix de 1€ le M².

VI. RENONCEMENT ACHAT BALAYEUSE

Après examen plus précis des coûts d'investissement et de fonctionnement, il est apparu préférable de faire appel à un sous-traitant une à deux fois par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de transformer la somme prévue en investissement au chapitre des dépenses imprévues de fonctionnement.

VII. RENOUELEMENT POSTES AGENTS CONTRACTUELS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- ◆ du renouvellement du poste de 3^{ème} agent d'entretien cantine scolaire et fixe une durée maximale de 360 heures entre le 02 septembre 2004 et le 30 juin 2005.
- ◆ de maintenir une garderie périscolaire durant l'année scolaire 2004/2005 et de renouveler le poste d'agent d'animation jusqu'à l'ouverture du CLSH.
- ◆ de prolonger le contrat de travail de M. REGAD Jimmy jusqu'au 30 septembre 2004.

VIII. COURRIERS DIVERS

COURRIER DU COMITE DU MAINTIEN DES CENTRES 15 DE LONS LE SAUNIER ET DOLE

Le Comité du Maintien des centres 15 fait part de sa lettre ouverte adressée à Monsieur le Premier Ministre concernant son total désaccord quant à la prévision de transfert des 2 centres 15 du Jura au CHU de Besançon.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se positionner aux côtés de ce Comité du Maintien des Centres 15 et confirme son engagement visant à défendre la qualité du service public.

MODIFICATION DES STATUTS EDF GDF

M. le Maire fait part du courrier de tous les syndicats réunis, concernant le projet gouvernemental des modifications du statut juridique d'EDF et de GDF qui conduirait à mettre en péril un outil efficace au service de la nation.

Le Conseil Municipal confirme sa position visant à se prononcer pour le retrait de ce projet.

COURRIER DE M. PATRICK LANCON

M. Patrick LANCON, à sa grande stupéfaction, a découvert à l'occasion de la fête du Haut-Jura une rue « THIERS » à Septmoncel. Il a souhaité rappeler au Conseil Municipal le

parcours controversé de M. THIERS et reproche au personnage de nombreux faits contestables. Il suggère que la rue soit débaptisée.

Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal propose que M. Lançon fasse une recherche historique sur les raisons qui ont conduit une municipalité précédente à baptiser ainsi cette rue.

IX. POINTS SUR PROJETS EN COURS

- a) Le goudronnage du lotissement Les Champs de l'Eglise doit avoir lieu courant septembre.
- b) Suite à l'appel d'offre infructueux pour la partie bâtiment, la Communauté de Communes en charge du projet d'aménagement du site du Replan étudie la possibilité d'une construction en structure métallique ou bois.
- c) Une première partie des travaux de la maison Jeantet (dalle de l'écurie) a été assurée par un groupe de bénévoles conformément à la convention territoriale signée avec le Ministère de l'économie solidaire.
- d) M. Gaunet, boulanger, souhaite une extension de son commerce. Une étude est en cours.
- e) M. le Maire fait le point sur les travaux effectués sur le territoire par les employés communaux.
- f) Le devis de France Télécom concernant le raccordement téléphonique en souterrain pour le bâtiment de la crèche route du Replan et les devis concernant l'installation de volets roulants dans un appartement de l'école ont été présentés au Conseil Municipal.

X. BILAN TEMPORAIRE FETE DU HAUT-JURA

Deux points essentiels sont à retenir :

A) Bilan moral positif :

- Des artisans satisfaits, l'étendue du village a permis aux visiteurs de profiter pleinement des stands
- Un principe de restauration apprécié
- Des officiels ravis du déroulement de leur journée et de l'organisation prévue.
- Des échos favorables des visiteurs

B) Bilan financier mettant en péril l'organisation de la fête du Haut-Jura. Le déficit exact sera connu dès que les factures seront toutes parvenues.

XI. QUESTIONS DIVERSES

RAPPORT ANNUEL DU SICTOM

M. le Maire donne une lecture succincte du rapport annuel 2003 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et invite qui veut à prendre connaissance de ce dossier en mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité prend acte de ce rapport.

RENFORCEMENT ELECTRIQUE MONTEPILE LE COULOU

Après examen du réseau électrique de la commune par les services d'EDF, il en résulte des insuffisances qu'il convient de traiter par un renforcement des ouvrages électriques pour le secteur de Montépile et du Coulou.

SUPPRESSION D'UN JOUR FERIE

Suite au courrier du Centre de Gestion du Jura concernant la suppression d'un jour férié, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'opter pour la suppression du lundi de Pentecôte chômé de manière à s'harmoniser avec la plupart des autres salariés et tenir compte des besoins scolaires.

COURRIER DE MME GRENARD JACQUELINE

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Grenard Jacqueline concernant sa décision de libérer les studios qu'elle occupait au-dessus de la boulangerie à compter du 30 septembre 2004.

Le Conseil Municipal prend note et informe que les locaux seront libres à compter du 01 octobre 2004.

RESTAURATION SCOLAIRE

Suite à une demande de la Sodexho Ecole Des Neiges et afin de pérenniser leur activité économique, en accord avec le Directeur du Village de Vacances de Lamoura et M. le Maire, il a été convenu que la Sodexho fournira les repas de la cantine scolaire durant le mois d'octobre en supplément du temps de congés annuels du Village de Vacances.

Le Conseil Municipal en accord avec cette décision, précise que la Sodexho doit s'engager à fournir des repas de qualité égale à ceux du Village de Vacances.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

M.le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 04 août 2004 concernant le taux annuel de hausse autorisée qui ne peut excéder plus de 2%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'appliquer une augmentation de 2%, sur les tarifs de cantine scolaire et de garderie périscolaire.

	TARIFS avant augmentation	TARIFS après augmentation
CANTINE pour enfants de Septmoncel	3.63€	3.70€
CANTINE pour enfants extérieurs	4.65€	4.74€
GARDERIE pour enfants de Septmoncel	2.30€	2.34€
GARDERIE pour enfants extérieurs	3.05€	3.11€

Ces tarifs sont applicables à compter du 01 octobre 2004.

DEMANDE DE M. JACKY ROYDOR

M. le Maire fait part de la demande de M.Roydor souhaitant acquérir la bande de terrain jouxtant sa propriété, appartenant à la commune, à savoir la parcelle AL 27 de 6a 90ca.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre cette parcelle au prix de 1€ le m2.

SEANCE LEVEE A 0H15.

Le Maire,
Raphaël PERRIN